



# L'IFAPME et Galère formeront 15 ouvriers de la construction à la rentrée avec un CDI à la clé

## Quoi ?

Collaboration IFAPME et Galère

## Où ?

Administration centrale

## A épinglez ?

15 apprenants en formation avec un CDI à la clé

## Plus d'infos ?

luca.biancorosso@ifapme.be

L'IFAPME s'associe à Galère pour former 15 apprenants en alternance dès la rentrée prochaine. L'entreprise de construction qui réalise des projets de bâtiment et de génie civil s'engage à proposer un CDI à chaque candidat au t l'année de formation.

Galère est leader sur le marché de la construction. La force de l'entreprise est de maîtriser toutes les activités des secteurs du bâtiment et du génie civil. Lors de leur fo apprenants pourront découvrir des chantiers très différents et passionnants partout en Wallonie, notamment à Tournai, Mons, Charleroi, La Louvière, Liège... Début d formation le 11 septembre prochain. Pour découvrir ces projets, n'hésitez pas à nous contacter et nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

## Des avantages et un CDI à la clé

Se former dans un métier du secteur de la Construction à l'IFAPME, c'est avoir la possibilité de bénéficier de plusieurs avantages. Depuis la rentrée 2021, la Région wal en place des incitatifs pour tout nouvel apprenant qui entame une formation en Construction :



Une prime liée au Plan de reconstruction wallon (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=1014>). Dans le cadre d'une formation d'un an comme celle des apprenants et apprenantes ont droit à la première tranche de 700€ ainsi qu'à la prime de sortie, versée en fin de formation et d'un montant similaire, après la signature du contrat de travail (1400€ au total).

La possibilité de devenir autonome dans ses déplacements à l'aide d'un chèque permis de conduire, le Passeport Drive. Ce dernier est valable pour les permis AM (motos) ou B (voiture).

La formation en alternance permet aussi à chaque apprenant de percevoir une rétribution mensuelle liée à la convention de stage (<https://www.ifapme.be/retributions>) puisqu'il s'agit d'une formation du secteur de la Construction, l'entreprise s'engage à majorer de 100€ cette rétribution. Cette dernière peut également être cumulable, sous certaines conditions, avec les allocations familiales et/ou les allocations de chômage.

Au terme de l'année de formation en alternance, les participants ayant réussi leur formation pourront signer un CDI avec l'entreprise wallonne. Cette formation marque le début de leur carrière professionnelle !

## Comment prendre part au projet ?

Afin de profiter de cette opportunité de formation, chaque candidat ou candidate doit

avoir au minimum 18 ans

s'inscrire et suivre la première année de formation Entrepreneur en construction gros-œuvre (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-constructions-gros-oeuvre>) dès la rentrée de septembre 2023. Les apprenants inscrits suivent les cours dans l'un des Centres IFAPME (<https://www.ifapme.be>) et proposent cette formation en alternance. La formation en entreprise se fait au sein de l'une des équipes de Galère. Les chantiers de l'entreprise se déroulent uniquement en Wallonie.

contacter l'équipe de Galère via le formulaire en ligne présent sur <https://galere.be/ifapme/> (<https://galere.be/ifapme/>) ou par mail à [rh@galere.be](mailto:rh@galere.be). Galère prendra contact rapidement avec tous les candidats.

## Un secteur en manque de main-d'œuvre

Plus de 10.000 entreprises collaborent aujourd'hui avec l'IFAPME dont de nombreuses PME mais aussi de grandes enseignes du secteur de la Construction. L'objectif est de permettre de susciter des vocations et de réduire ainsi le déficit de main-d'œuvre qui existe depuis de nombreuses années dans le secteur.

Raymonde YERNA, Administratrice générale de l'IFAPME :

« Depuis toujours, l'IFAPME est un partenaire incontournable pour les entreprises du secteur de la Construction. En 2022-2023, plus de 4300 apprenants et apprenantes se sont formés aux métiers de la Construction, de l'Electrotechnique et du Bois ; ce qui en fait l'un des principaux secteurs avec lesquels travaille le Réseau IFAPME. L'augmentation des inscriptions ces dernières années, notamment due aux incitatifs portés par la Région wallonne, doit nous inciter à continuer de promouvoir ces métiers pour remédier à la pénurie de professionnels qualifiés. C'est pourquoi l'IFAPME et l'entreprise Galère s'engagent à former ensemble des apprenants et apprenantes pour la rentrée 2023. La synergie entre formation et emploi est indispensable pour attirer de nouveaux talents dans le secteur de la Construction. Cette synergie passe aussi par ce type de collaboration public-privé. Chaque candidat ou candidate se verra offrir un CDI au terme de l'année de formation. Une belle opportunité d'intégrer durablement les équipes de Galère et d'assurer son avenir professionnel dans un secteur gratifiant et innovant ».



## Plus d'infos ?

Contact presse pour l'IFAPME : Luca Biancorosso : [luca.biancorosso@ifapme.be](mailto:luca.biancorosso@ifapme.be), 0474 16 45 90

Contact presse pour Galère : Bénédicte Fraikin : [benedicte.fraikin@galere.be](mailto:benedicte.fraikin@galere.be), 0472 81 44 17

